Études en santé

Proposées sur le campus de Vannes

Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie, Pédicurie et Ergothérapie

PASS = une Licence santé avec une mineure disciplinaire
L.AS = une Licence disciplinaire avec l'option « Accès santé »

PASS : PARCOURS ACCÈS SPÉCIFIQUE SANTÉ

Les étudiants peuvent choisir le PASS : « Parcours Spécifique Accès Santé » avec une mineure d'une autre discipline proposée par l'UBS sur le Campus de Vannes.

Mineures disciplinaires proposées sur le Campus de Vannes :
- Sciences de la vie et de la terre (sans la géologie) (30 places)
- Mathématique (10 places)
- Droit (20 places)

Tous les cours ont lieu sur le Campus de Vannes :
- Les cours dispensés par les enseignants de la faculté de médecine en visioconférence en synchrone. (étudiants réunis dans un amphithéâtre du campus de Vannes, les cours ont lieu en même temps que ceux des étudiants rennais)
- Le tutorat rennais à distance par des étudiants de deuxième ou troisième année de la faculté de médecine
- Les cours de la mineure disciplinaire en présentiel dispensés par les enseignants de l'UBS

En partenariat avec l'Université de Rennes.

L.AS : LICENCES ACCÈS SANTÉ

L'Université Bretagne Sud propose **sur le campus de Vannes plusieurs mentions de Licences option "Accès Santé"(L.AS). Les étudiants suivent les enseignements de la licence** et un enseignement spécifique supplémentaire à distance sous forme de capsules vidéo en partenariat avec l'Université de Rennes 1 (**Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie, Pédicurie et Ergothérapie**).

4 licences avec une option « accès santé » identifiées sur Parcoursup :
- Licence Sciences de la Vie et de la Terre (sans la géologie)
- Licence Mathématique
- Licence Droit
- Licence Économie - Gestion

Délivrées par l'Université Bretagne Sud.

Université Bretagne Sud

www.univ-ubs.fr

COMMENT ÇA MARCHE POUR LE PARCOURS UBS

La licence avec une option « accès santé » (L.AS)

1re année

Le lycéen choisit sa licence

à l'UBS - Site de Vannes (qui correspond le mieux à ses points forts) et suit des enseignements liés à l'option « accès santé » pour la ou les filières qui l'intéressent (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie, kinésithérapie, pédicurie et ergothérapie)

Au sein de cette licence, il suit des enseignements liés à l'option « accès santé » ou mineure «santé »

S'il valide sa 1re année avec l'obtention de 60 ECTS[1]
il peut candidater dans la ou les filières qui l'intéressent à l'Université de Rennes 1

- **S'il est admis dans la filière santé qui l'intéresse, il poursuit à l'Université de Rennes 1**
- **S'il n'est pas admis, il poursuit en 2e année de licence à l'UBS**
  - **Il peut à nouveau candidater l'Université de Rennes 1 après avoir validé sa 2e année (obtention de 120 ECTS)**

S'il ne valide pas sa 1re année
il ne peut pas candidater aux études de santé

- **Il peut redoubler cette 1re année à l'UBS**
- **Il peut se réorienter via Parcoursup**

parcoursup

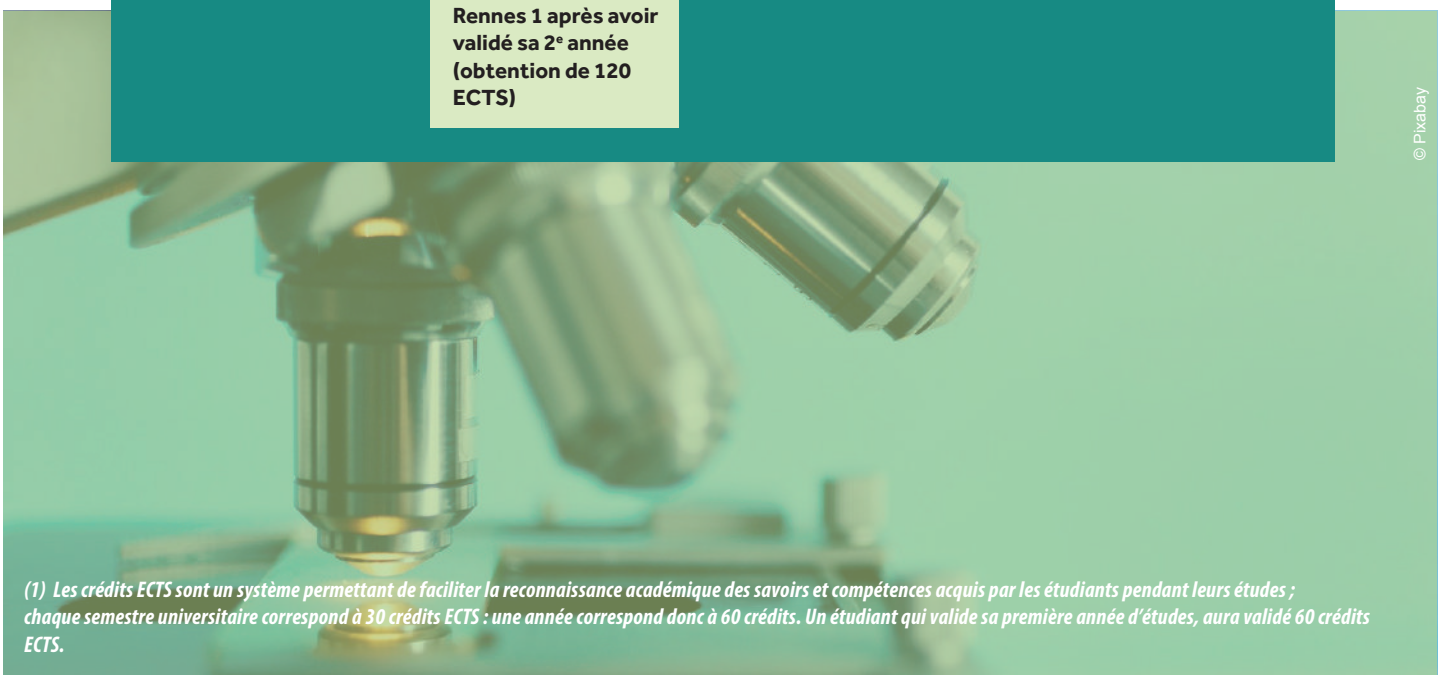

© Pixabay

(1) Les crédits ECTS sont un système permettant de faciliter la reconnaissance académique des savoirs et compétences acquis par les étudiants pendant leurs études ; chaque semestre universitaire correspond à 30 crédits ECTS : une année correspond donc à 60 crédits. Un étudiant qui valide sa première année d'études, aura validé 60 crédits ECTS.